

La Grande Béeroche

UNE REGION



UNE COMMUNE



Vision sociétale

Comment voyons-nous la nouvelle commune fusionnée ?

Objectifs du projet de vie (septembre 2015)

Pour nos enfants et petits-enfants !

Maintenir l'excellente qualité de vie qui caractérise notre région voire augmenter cette qualité de vie pour que les générations futures puissent en profiter.

Pour tous !

Créer un environnement de vie où chaque personne, quel que soit son âge, peut pleinement s'épanouir dans un cadre de vie respectueux de la nature tout en offrant des infrastructures culturelles, sportives, de santé , de transport , commerciales et industrielles de proximité.

Six objectifs prioritaires

- Harmonisation de l'urbanisme, plans de développement à l'échelle régionale, projets d'aménagement du Littoral (sauvegarde et respect du paysage.)
- Rationalisation de l'utilisation et amélioration des infrastructures communales (salles de spectacle, salles de sport, STEP, etc.).
- Soutien actif aux sociétés locales (maintien de l'identité villageoise).
- Amélioration des prestations à la population (administration, logements protégés, crèches, parascolaire, etc.).
- Renforcement de la démocratie directe (moins de syndicats intercommunaux).
- Exécutif composé de professionnels ayant les compétences et la disponibilité nécessaires à gérer rapidement et efficacement les dossiers.

Autres objectifs

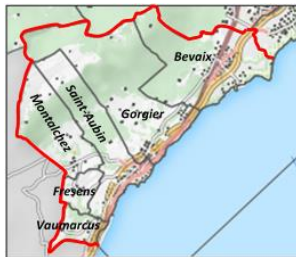
- Développement de la médecine de proximité.
- Amélioration des dessertes par les transports publics
- Promotion de la mobilité douce et aménagement des centres des villages en conséquence.
- Fiscalité attractive pour disposer des recettes nécessaires à la réalisation des besoins exprimés, dans le souci d'une saine gestion financière.
- Optimisation des ressources en matière de sécurité communale.
- Attractivité pour des activités artisanales et industrielles non polluantes (qualité de vie) fournissant du travail à notre population.
- Développement du tourisme.

Table des matières

Objectif du projet de vie	2
Table des matières.....	3
Introduction	4
Administration	5
Autorités politiques.....	5
Ordre public.....	6
Culture et sports.....	6
Bibliothèques et ludothèques.....	6
Accueil extra-familial	7
Ecoles	7
Déchets.....	7
Gestion de l'eau	8
Transports publics.....	8
Fiscalité	9
Forêts	9
Urbanisme.....	9
Economie	10
Tourisme	10
Projets fédérateurs de développement.....	10
Projet fédérateur 1	11
Projet fédérateur 2	11
Autres projets fédérateurs.....	12
Un peu d'histoire	12
Historique du processus de fusion.....	13
Méthode de travail.....	13
Participation des citoyens	14
Agenda et conclusion.....	15

La Grande Béroche - Introduction

Situées à l'extrême Ouest du canton de Neuchâtel, les six communes concernées par la fusion constituent une entité géographique cohérente, à l'image des communes du Val-de-Ruz ou du Val-de-Travers. Elles présentent un tissu économique similaire composé principalement de viticulture, d'agriculture et de petites et moyennes entreprises.



Une fusion permettra de regrouper nos forces pour améliorer la qualité de vie des habitants de toute la région, comme par exemple le soutien aux agriculteurs et viticulteurs, aux sociétés sportives et culturelles ou encore une gestion régionale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

Entité cohérente
9100 habitants
4225 ha

Elle vise aussi à améliorer les prestations communales à la population par le regroupement des services et par des solutions innovantes.

A moyen terme, des économies seront possibles, laissant ainsi entrevoir de belles perspectives en matière fiscale.

La nouvelle commune se veut à l'écoute de tous ses citoyens et respectueuse des racines identitaires. Tout sera mis en œuvre pour que les villages gardent leur âme, notamment par un soutien important aux sociétés locales.

Par sa taille (6^{ème} commune du canton) elle disposera de moyens politiques et financiers qui lui permettront non seulement de renforcer son autonomie décisionnelle, mais aussi de mettre à disposition de sa population des infrastructures et des services mieux adaptés dans une vision à long terme prenant en compte des critères de durabilité, environnementaux et sociétaux (proximité).



Armoiries modernes
et sobres

Nous souhaitons rester proches des citoyens et des entreprises. Pour satisfaire à leurs attentes, La Grande Béroche est la meilleure façon d'y arriver.

Administration

La commune de La Grande Béroche souhaite regrouper ses forces par centres de compétences : Chancellerie, Aménagement du territoire, Finances, etc. La mise en commun des compétences permettra une augmentation de l'efficacité, de la rapidité et de l'efficiency des services et de l'administration. Les différents centres de compétences seront localisés dans les différents villages en fonction des locaux disponibles et des contingences opérationnelles.

Une chancellerie sera créée. Elle sera ouverte durant les heures de bureaux. Deux guichets satellites d'accueil pour la population, seront maintenus à Saint-Aubin et à Bevaix au moins jusqu'en 2020. Ces guichets permettront un accueil personnalisé. Ils assureront les opérations courantes ou orienteront les personnes sur les centres de compétences spécialisés. Ces deux points d'accueil permettront une ouverture plus étendue comme par exemple à midi et en soirée certains jours de la semaine et/ou le samedi matin. De plus, un service à domicile et un guichet « virtuel » seront créés pour les personnes à mobilité réduite. La gratuité des transports publics pour se rendre aux différents points de l'administration est envisagée.

Au-delà de 2020, une analyse de faisabilité, tant financière que pratique sera faite afin d'évaluer s'il est possible de centraliser tout ou partie des prestations des guichets.

Autorités politiques

Exécutif : 5 membres avec un taux d'activité de 50 % chacun, élus par le Conseil général de la commune fusionnée.

Législatif : 41 membres dont au minimum 1 par commune pendant les deux premières législatures

Dans le premier semestre de l'année 2017, des élections anticipées seront organisées d'une part pour permettre aux nouveaux élus de préparer les actes relatifs l'entrée en vigueur de la nouvelle commune et d'autre part afin de faire concorder leur entrée en fonction au 1er janvier 2018. Les anciennes autorités restent seules compétentes jusqu'au 31 décembre 2017

Ordre public

Protection civile

Le système appliqué actuellement dans les six communes sera maintenu en l'état dans la nouvelle commune.

Agents de sécurité

Les services de proximité offerts par la police communale seront maintenus et élargis aux communes ne disposant pas encore de ces services. Les effectifs en place seront adaptés en fonction des besoins et du développement de la commune de La Grande Béroche.

Culture et sports

Une fusion de communes ne correspond pas à une fusion des sociétés sportives et culturelles existantes. C'est pourquoi, la nouvelle Grande Béroche laissera les acteurs concernés porter l'évolution de leurs propres sociétés comme ils le souhaitent. Afin de soutenir ces évolutions et de faciliter la communication, la commune mettra sur pieds deux commissions : «Sport» et «Culture». Elles seront les partenaires privilégiés pour l'ensemble des acteurs concernés. Elles auront pour tâches notamment de proposer les subventions et d'encourager et de coordonner les manifestations.

Jusqu'au 31.12.2017, toutes les pratiques appliquées actuellement pour les subventions culturelles et sportives seront maintenues. De même, toute création de sociétés sportives ou culturelles jusqu'à cette date sera soumise aux règlements ou usages des communes actuelles.

Bibliothèques et ludothèques

La nouvelle commune dynamisera les espaces «bibliothèque et ludothèque» dans le respect des équilibres et besoins des différents utilisateurs de ces services. Pour ce faire, La Grande Béroche offrira des services de proximité et de disponibilité adaptés aux besoins des écoles, des enfants et des adultes. Des ouvertures tardives en semaine pour les utilisateurs ne pouvant pas se libérer durant les heures de bureau pourront être étudiées. Tant que faire se peut, La Grande Béroche encouragera la collaboration avec l'Association du Bibliobus. Pour des raisons pratiques et économiques, tout ou partie de la gestion se fera de manière centralisée, tout en conservant les sites actuels.

Accueil extra-familial

La nouvelle commune fusionnée maintiendra les structures extra-familiales (pré- et para-scolaires) dans les villages et le plus proche possible des écoles. Un comité de coordination sera créé de manière à assurer partout des tarifs identiques et des prestations similaires. Un accueil pendant les vacances pourra être envisagé.

Ecoles

Le Cercle scolaire des Cerisiers est déjà en charge de la gestion administrative des écoles villageoises. Les écoles primaires resteront dans les villages. Les élèves de 9-10-11 Harmos se rendront au Centre scolaire de Gorgier comme jusqu'ici.

Pour l'avenir « politique » du Cercle scolaire, deux solutions sont possibles :

- communalisation avec mandat de prestation (en faveur des élèves de Cortailod)
- maintien d'un cercle intercommunal avec modification des représentations (Plus que 2 Communes : La Grande Béroche et Cortailod).

Gestion des déchets

La commune fusionnée maintiendra les deux déchetteries existantes (Bevaix et Saint-Aubin).

Etant donné les besoins actuels et futurs, notamment compte tenu de l'évolution de la population, l'implantation d'une 3ème déchetterie ou de grands éco-points supplémentaires sera étudiée, dont la taille et l'emplacement permettront de créer des réserves de capacité pour absorber les différentes zones de développement communal.

La gestion des déchets ménagers est complétée par la généralisation à toute la nouvelle commune du ramassage des déchets encombrants existant déjà à Gorgier et à Bevaix. Le rythme de celui-ci reste encore à définir.

Enfin, La Grande Béroche souhaite produire et réaliser cette prestation par ses propres moyens, avec son personnel et ses infrastructures, afin d'en conserver la pleine maîtrise. Des partenariats avec des agriculteurs locaux, concernant certains types de déchets, seront privilégiés.

Gestion de l'eau

Afin d'assurer une bonne maîtrise de la gestion de l'eau potable et des eaux usées, la Grande Béroche internalisera ses prestations, sous la direction d'un responsable des services techniques. Les services de gestion des eaux potables et usées devant être soumis au principe d'équivalence (pollueur/payeur), avec un taux de couverture de 100% (dépenses = recettes), la commune adaptera son modèle de tarification sur la base de nouveaux règlements en tenant compte des lois cantonales en vigueur. Un tarif par logement avec un prix moindre pour la consommation de base est actuellement à l'étude.

Dans la prochaine décennie, les STEP arriveront en fin de vie ou ne rempliront plus les exigences cantonales en matière d'épuration. La nouvelle commune fusionnée recherchera la solution la plus adaptée techniquement et économiquement pour la modernisation et/ou le remplacement des STEPS actuelles.

Transports publics

La Grande Béroche mettra tout en œuvre pour améliorer la desserte des différents villages en termes de cadences et de temps de trajet. Son poids démographique plus important permettra d'être mieux entendu par les instances fédérales et cantonales et des compagnies de transport.

La nouvelle commune fusionnée favorisera les transports publics non seulement pour des raisons écologiques, mais aussi pour des raisons pratiques et de qualité de vie.

Elle veillera particulièrement à ce que les déplacements en transports publics vers les administrations communales, le centre médical et les écoles soient efficaces. Différentes possibilités s'offrent à elle comme des tarifs préférentiels vers ces destinations, la gratuité ou encore un service de desserte interne.

Fiscalité

La Grande Béroche veillera à définir un taux le plus bas possible qui puisse s'inscrire dans la durée et permettant tout de même de garantir les investissements futurs.

C'est dans cette optique que le COPIL a retenu un taux de 67%. Sur la base d'une planification sur quatre ans des frais de fonctionnement et des investissements, ce taux devrait permettre de disposer de finances saines dans les quatre prochaines années. A noter qu'il correspond au coefficient le plus bas des six communes au moment de l'établissement du plan financier.

A terme, toute fusion permet des économies. La Grande Béroche ne saurait échapper à ce phénomène. Par contre, lesdites économies sont difficilement chiffrables de manière fiable avant quelques années de fonctionnement de la commune fusionnée. Une première analyse pourra déjà être menée après une année ou deux. Le cas échéant, il sera alors toujours temps de reconsidérer à la baisse le taux d'imposition.

Forêts

La nouvelle commune disposera d'un important patrimoine forestier de 1'878 hectares allant du bord du lac à la réserve du Creux-du-Van. Cette forêt gardera son rôle social et touristique (promenades, sports, pique-niques, etc.). Elle devra donc être entretenue.

Un service forestier centralisé veillera également à une exploitation respectant les préceptes de la forêt jardinée.

La nouvelle commune s'emploiera à développer la valorisation et l'utilisation locale des ressources énergétiques forestières.

La nouvelle commune accordera une grande importance à une saine gestion de ses ressources sylvicoles.

Urbanisme

Les plans d'aménagement au niveau régional et cantonal (PAR) seront finalisés au moment de la fusion. Sitôt la fusion votée, une commission ad hoc sera créée afin de créer un plan d'aménagement local (PAL) en le coordonnant avec les PAR existants.

Economie

La viticulture, l'agriculture et les petites et moyennes entreprises sont des piliers de l'économie de la région de Béroche – Bevaix. Les deux premières sont en crise. Environ 1'000 domaines agricoles disparaissent chaque année en Suisse, ce qui décime l'agriculture familiale de proximité. La commune de La Grande Béroche fera tout pour aider les domaines agricoles familiaux de proximité par exemple en les encourageant à participer au développement du tourisme régional (voir chapitre tourisme ci-dessous) ou en proposant des solutions au niveau cantonal (par exemple saisir le Grand Conseil).

Elle fera des efforts pour créer des conditions pour l'implantation de nouvelles petites et moyennes entreprises.

Tourisme

La nouvelle commune ne dispose pas d'un pôle d'attractivité clairement identifié comme par exemple l'horlogerie pour les Montagnes neuchâteloises. Le développement d'un tourisme de masse n'est donc guère envisageable. Par contre, notre région dispose d'une situation privilégiée entre lac et crêtes permettant le développement d'un tourisme doux, familial et de proximité, peu gourmand en infrastructures. La Grande Béroche favorisera ce type de tourisme. Pour plus de détails, voir sur site www.fusionBetB.ch

Projets fédérateurs de développement

Le Comité de Pilotage a décidé de consacrer la majeure partie du subside cantonal d'aide aux fusions à l'amélioration de la qualité de vie. Si la fusion est acceptée, c'est une somme d'un peu plus de 6 millions de francs que la nouvelle commune devrait recevoir du Fonds d'Aide.

Cinq millions de francs seront consacrés à la qualité de vie par la réalisation d'un ou plusieurs projets fédérateurs. Cette attribution figure dans la Convention de fusion et revêt donc un caractère impératif pour les nouvelles autorités.

Projet No 1 : Développement des structures extra-familiales

La nouvelle commune aura à cœur de soutenir les familles, en développant notamment et de façon significative l'accueil extra-familial. Ainsi l'offre du pré- et du para-scolaire sera développée de façon à répondre à la demande actuelle et future. L'emplacement des structures parascolaires sera, tant que faire se peut, à proximité des écoles, dans chaque village. Elles offriront des prestations similaires.

La nouvelle commune encouragera la création de places d'accueil supplémentaires dans les structures existantes ou à venir, qu'elles soient publiques ou privées. La gestion de l'accueil extra-familial sera coordonnée sous la responsabilité du Conseil communal. Des ressources seront dédiées à la coordination organisationnelle et pédagogique pour l'ensemble des lieux d'accueil du territoire communal.

Une politique régionale permettra ainsi de mieux répondre à la demande et d'investir plus pour la jeunesse.

Projet No 2 : Maison des sociétés

Dynamique, ouverte et mobile, la population de La Béroche et de Bevaix s'engage dans de nombreuses sociétés locales. On en compte plus d'une septantaine dans la région. Tout en conservant les activités locales, la nouvelle commune sera à même d'appuyer et de développer une offre culturelle variée en favorisant une vision d'ensemble des activités.

A cet effet, un endroit unique sera privilégié sous forme d'une Maison des Sociétés. Elle servira de lieu d'information. Constituée de locaux modulables, elle pourra être utilisée par les sociétés de nos villages pour y organiser leurs manifestations. Elle sera largement ouverte au public. Elle sera un pôle de rayonnement culturel et de synergies multidisciplinaires. Elle permettra aux sociétés d'avoir accès à des espaces adaptés et fonctionnels.

Une structure de coordination permettra une gestion efficiente de la Maison des Sociétés tout en soutenant le maintien des infrastructures existantes et leur gestion coordonnée. Lieu d'exposition, d'événements, de manifestations, la Maison des Sociétés permettra de tisser des liens entre les villages et donnera à la future commune un nouvel élan culturel.

Les autres projets fédérateurs retenus sont :

1. Création de transports publics internes
2. Création d'un complexe sportif (multisports)
3. Mise en valeur des rives du lac
4. Concept de logements sociaux intergénérationnels
5. Aménagement des centres de localités
6. Pôle d'activités économiques
7. Développement des énergies renouvelables
8. Développement du tourisme (campings par exemple)

Les huit projets ci-dessus sont mentionnés dans la convention de fusion ainsi que sur le site

www.fusionBetB.ch

Un peu d'histoire

Historiquement, les 5 communes bérochales et celle de Bevaix appartenaient au seigneur de Gorgier. La première trace écrite du lieu remonte au 10^{ème}. L'abbaye de Bevaix appartenait au seigneur Rodolphe de Gorgier. Comme les communes bérochales, au 16^{ème} siècle, Bevaix se rangea rapidement du côté de la Réforme.

Les bonnes relations des communes voisines commencent à se développer à la fin du 19^{ème} siècle, au début et durant le 20^{ème} siècle (création d'une fondation « Hôpital de la Béroche » en 1983, actuellement « Fondation de l'ancien Hôpital de la Béroche », construction de l'hôpital à Saint-Aubin en 1905), création du centre scolaire des Cerisiers en 1980, création d'une association «les Amis du musée de la Béroche et environs» en 1986. Et plus récemment initiation d'un cabinet de groupe médical en 2014. De 2013 à 2016, leur situation géographique proche pousse les communes de la Béroche et de Bevaix à s'associer pour chercher des solutions au problème récurrent de transports publics insuffisants.

En outre, les citoyens de La Béroche et de Bevaix sont actifs dans de nombreux groupement (association, clubs, etc.) dont plusieurs ont déjà uni leurs destinées.

Historique du processus de fusion

Sous l'impulsion de Neofusion et de l'ACB (Association des citoyens de la Béroche), c'est à fin 2014 que l'idée de fusion des six communes prend corps. Un Comité de pilotage est créé afin de préciser les intentions. A l'automne 2015, les législatifs des six communes donnent la mission à leurs exécutifs de rédiger une convention de fusion.

Après six mois de travail intensif, elle est signée le 11 mai 2016 par les exécutifs des six communes.

Une large participation de nos citoyens a permis au Comité de pilotage de trouver un nom, des armoiries et de définir le siège de la nouvelle commune. Par le biais d'un sondage, le nom et les armoiries ont été plébiscités par les citoyens. De plus, un projet de société qui sera fédérateur et acceptable pour la majorité de citoyens des communes impliquées a été recherché.

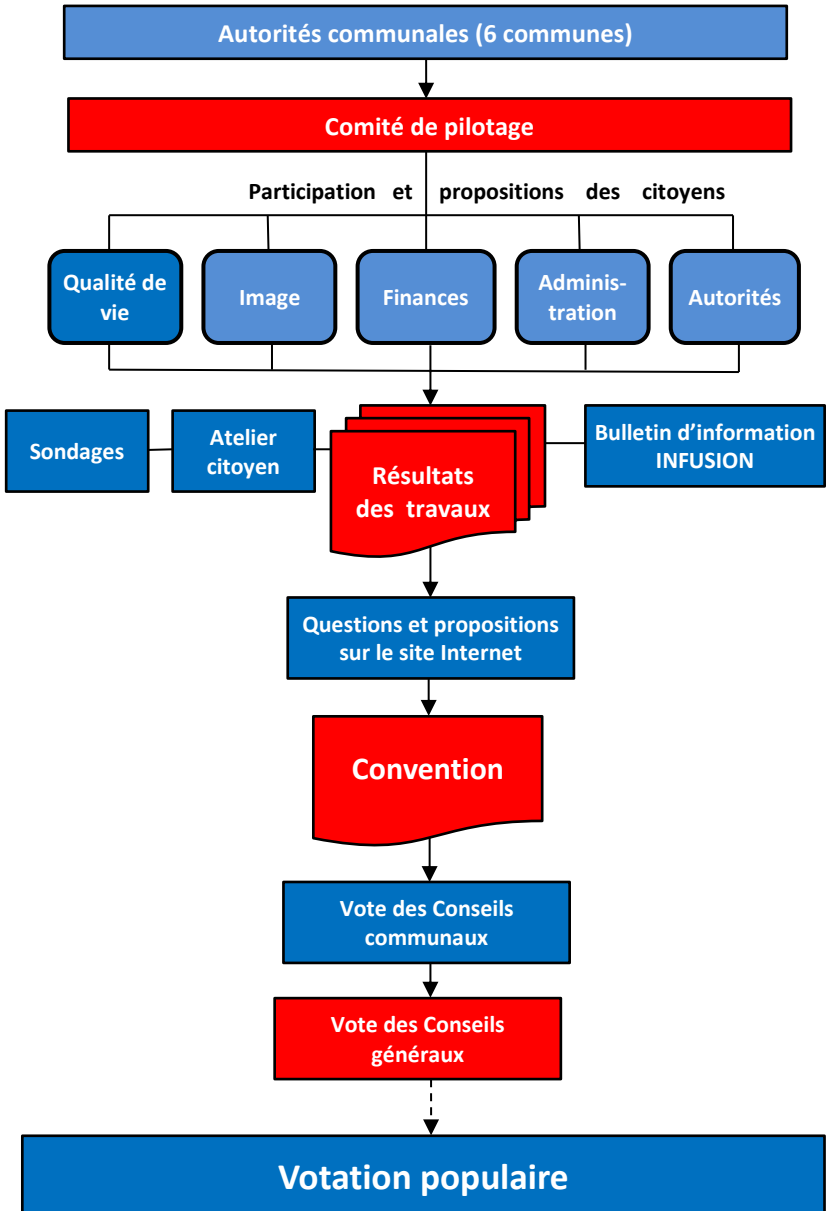
Les noms des villages et les éléments qui participent à l'identité de nos citoyens ne disparaîtront pas. Des communes telles que Saint-Aubin et Sauges ou encore Vaumarcus et Vernéaz avaient déjà fusionné en 1888 sans que cela ne porte atteinte à leur identité villageoise.

Méthode de travail

Le Comité de pilotage a voulu un processus participatif. Dès le début du mandat, des groupes de travail ont été constitués. Forts de 15 à 30 personnes chacun, ils comptent dans leurs rangs des citoyens et des membres des autorités. Leur objectif a été de faire des propositions au COPIL. Les résultats des travaux des groupes ont servi de base à la rédaction de la convention après information et recueil des avis de la population.

Le COPIL a très largement tenu compte des avis des citoyens récoltés au moyen d'un sondage, d'un atelier-citoyen et via le site Internet. La présente « vision sociétale » reflète les avis recueillis dans les divers groupes de travail.

Une large participation des citoyens



Agenda

5 septembre 2016	vote des conseils généraux
5.9 – 27.11.2016	Séance(s) d'information à la population, débats publics, etc.
27.11.2016	Votation populaire.
1er semestre 2017	Préparation des élections des nouvelles autorités.
1.1. – 31.12.2017	Elaboration des nouveaux règlements Préparation du fonctionnement de la nouvelle commune
1.1.2018	Entrée en vigueur de la fusion

Remarque

En cas de refus, même par une seule commune, lors des votes soit des législatifs, soit des citoyens, le projet de fusion sera abandonné. Aucune solution de rechange n'est prévue.

Conclusion

La nouvelle commune se fera un point d'honneur d'être à l'écoute des besoins de ses citoyens et de veiller au maintien de l'identité des villages.

La Grande Béroche disposera de moyens financiers et politiques qui lui permettront d'apporter des prestations de qualité à sa population. Elle aura les moyens de dynamiser l'espace public en mettant à disposition des infrastructures et des services mieux adaptés.

Parce que nous souhaitons préparer l'avenir et offrir aux générations futures des infrastructures et une organisation dignes du 21ème siècle, le Comité de pilotage vous recommande d'accepter la fusion de nos six communes en une seule :

La Grande Béroche

La Grande Béroche pour un avenir serein



+ d'autonomie communale

+ de prestations aux habitants

+ de professionnalisme des autorités

+ d'économies

+ de soutien aux sociétés

+ de places d'accueil extra-familiales

Dans le respect des identités locales